

## LA POLITIQUE DE LA PEUR, RESSORT DE LA PROSCRIPTION ?

Quelques prolongements sur la mondialisation et la démocratie d'opinion

**Jacques BREILLAT**

*Professeur associé à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3*

Le sujet de la proscription interroge nécessairement l'histoire constitutionnelle et politique de nos systèmes démocratiques. En effet, les différents contextes historiques et politiques, culturels et juridiques, ont entraîné des usages extrêmement variés de la norme constitutionnelle. A l'époque des Lumières, l'épanouissement des idées libérales renforce la croyance initiale dans le Droit, fondateur d'un ordre juridique universel. Car ce Droit était perçu à la fois comme un facteur de pacification dans l'ordre politique interne et un outil de régulation pour les relations internationales<sup>1</sup>. Ainsi conçue, la norme « réifiée » devenait un facteur de paix et de liberté, aussi bien dans l'ordre interne que dans l'ordre externe interétatique. Le constitutionnalisme porte cette ambition originelle « à la fois interne aux Etats, qui y souscrivent par consensus systémique, de par ses propensions universalistes, c'est-à-dire exportatrices »<sup>2</sup>.

Cette construction ne pouvait reposer *in fine* que sur une vision plus large de la relation entre « gouvernants » et « gouvernés », celle-là même que Léon Duguit se proposait de qualifier de « Droit politique », tant la norme doit faire l'objet d'un accord préalable sur les règles du jeu entre les acteurs institutionnels<sup>3</sup>. Toute l'histoire de la construction des libertés publiques et du contrôle de constitutionnalité peut s'interpréter comme l'intégration progressive et l'acceptation mesurée des différences politiques, sociales ou culturelles. L'idée selon laquelle le pouvoir souverain lui-même, fût-il d'expression démocratique, ne saurait s'affirmer sans connaître de limites, s'impose. Peu à peu et tour à tour, se gomment et s'estompent les conflits de classes, de religions, de communautés... considérés comme « solubles » dans le processus électoral du suffrage universel. On peut alors avancer l'idée selon laquelle « le politique et le social coïncident dès lors que les spécificités, les différences, les singularités qui structurent la société sont niées. Le lien civique finit en ce sens par figurer, en son abstraction, l'archétype du lien social »<sup>4</sup>. La machine constitutionnelle des démocraties pluralistes construit ainsi une « communauté des citoyens » qui « acceptent les règles

<sup>1</sup> Dans cette perspective, nous devrions presque parler de régulation « inter étatique » au sens employé par Raymond ARON.

<sup>2</sup> MILACIC (S.), « Les ambiguïtés du constitutionnalisme post communiste », in *Mélanges en l'honneur de Gérard CONAC*, Dir. COLLIARD (J.-C.), JEGOUZO (Y.), 2004, p.341

<sup>3</sup> CHEVALLIER (J.), *L'Etat de droit, Montchrestien*, 2<sup>ième</sup> ed., 1995, p.37 et suiv.

<sup>4</sup> ROSANVALLON (P.), *Le sacre du citoyen*, Folio histoire, 1992, p.89

explicites et implicites qui permettent de résoudre, au moins provisoirement, leurs conflits de manière non violente, par la discussion, le compromis et la référence acceptée par tous, à un intérêt général proclamé et accepté comme tels, qui ne se confond pas avec celui des individus ou des groupes particuliers »<sup>5</sup>. Cette « communauté de citoyens » est le fruit d'un long mouvement séculaire et culturel de construction de la citoyenneté démocratique. Un tel mouvement ne s'accommode que difficilement de la proscription puisqu'il ambitionne précisément l'inclusion politique de la diversité. La régulation électorale par le suffrage universel vise justement à assurer la forclusion de la violence en encourageant le règlement pacifique des conflits sociaux. Il ne s'agit plus de bannir, d'exiler ou d'éliminer des ennemis, mais bien de transformer ces ennemis potentiels en véritables acteurs du jeu démocratique, c'est-à-dire en adversaires politiques. A la politique de la peur et de l'exclusion, ressort de la proscription, se substitue la politique de la confiance et de l'inclusion civique, ressort de la démocratie pluraliste constitutionnelle. L'ennemi social incarné presque « physiquement » dans la figure du proscrit est remplacé par l'adversaire politique qui devient un compétiteur légitime sur le plan électoral.

Pour autant et loin de toute lecture idéaliste, il convient de relever que les évolutions récentes de notre système politique tendent plutôt à remettre en cause ce processus de lissage et d'institutionnalisation des différences. La proscription s'exprime ainsi comme un mode de « prophylaxie sociale » dans la mesure où elle permet à l'opinion publique d'évacuer ses peurs par la voie du ressentiment collectif (I). L'indignation du jour, sans cesse construite et reconstruite, s'accompagne de la désignation de catégories spécifiques jugées responsables ou désignées coupables des malheurs sociaux. Le suffrage universel, élément central du processus d'intégration des différences, se trouve désormais concurrencé et miné par de nouvelles formes d'expressions, à la fois plus abruptes (parce que non temporisées) et plus brutales (parce que moins médiatisées). Le développement de la démocratie d'opinion engendre des conséquences sur les règles du jeu politique, car le processus de médiation des divergences ne repose plus principalement sur le temps fort de l'élection (A). L'expression directe de l'opinion publique par la voix des sondages et d'Internet favorise objectivement la prise en compte de sursauts affectifs et la manifestation collective de réactions émotionnelles (B). Ce mouvement est selon nous, amplifié contextuellement par les incertitudes liées à ce que l'on appelle communément la mondialisation. Dans un environnement économique et social perçu comme profondément porteur de mutations et d'instabilité, la proscription devient un mode de réassurance (II). Les changements sociaux et politiques imposés par les défis de la mondialisation sont vécues comme autant de remises en cause, de menaces individuelles et collectives entraînant des réactions qui suscitent les réflexes de proscription (A). Car loin de gommer les différences, d'homogénéiser et de rapprocher les peuples, un tel contexte favorise plutôt l'extériorisation et l'affirmation des identités culturelles (B). Portée par la démocratie d'opinion et amplifiée par la mondialisation, la politique de la peur devient ainsi un ressort essentiel de la proscription.

---

<sup>5</sup> SCHNAPPER (D.), *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, 1994, p.101 et suiv.

## **I. La proscription comme mode de prophylaxie sociale**

Les nouvelles règles de la vie politique découlant de la démocratie d'opinion remettent en cause les fragiles équilibres construits sur la base du suffrage universel et de l'Etat de Droit. L'instrumentalisation des sondages, le recours excessif au marketing politique et l'expression directe de l'opinion publique, via notamment Internet, offrent un champ propice à l'épanouissement de la proscription.

### **A. Le suffrage universel : antidote à la proscription ?**

La démocratie constitutionnelle pluraliste s'est construite autour de l'Etat de Droit. En s'accordant sur les règles du jeu constitutionnel portant sur les conditions de dévolution et d'exercice du pouvoir, les citoyens acceptent un mode de règlement pacifique des conflits. L'offre électorale contribue à condenser l'ensemble des questions primordiales et à garantir une logique d'alternatives.

La tenue d'élections « libres et sincères »<sup>6</sup> programmées à échéances fixes permet de reposer régulièrement chaque question, de mesurer les écarts entre les réalisations et les promesses et d'amorcer une logique d'évaluation des politiques publiques. La possibilité d'alternance offre aussi des débouchés à chaque question sociale. L'ensemble de ces conditions engage les perdants à accepter le choix des gagnants<sup>7</sup> en imaginant pour le futur une meilleure fortune électorale. Dans une telle équation, il n'est donc nul besoin de proscrire, chaque citoyen disposant du pouvoir d'exprimer librement ses différences et d'un égal accès à l'arène démocratique. Dans une logique purement systémique, les acteurs sociaux (associations, syndicats, groupes d'intérêt...) et les acteurs politiques (partis) concourent de concert à l'expression des changements sociaux.

Une telle mécanique repose il est vrai presque entièrement sur une dialectique à la fois subtile et fragile : celle du conflit et de l'unanimité. D'une part, l'acceptation du conflit comme principe régulateur se trouve légitimée comme moteur du progrès démocratique. D'autre part, l'unanimité sur les modes juridiques et la technologie électorale de médiation du conflit concourent à l'endossement de règles communes régissant la compétition démocratique. Elle nécessite de ce fait, comme condition préalable et *sine qua non* que nulle minorité n'ait à redouter des excès de l'exercice du pouvoir démocratique par la majorité issue des urnes. La garantie des libertés publiques et l'homéostasie du système supposent que personne n'ait à craindre d'avoir « juridiquement tort, parce qu'il serait politiquement minoritaire ».

Pour autant, un gouvernement majoritaire pourrait être « naturellement » tenté d'imposer des choix de politique publique, soit en allant au-delà des aspirations de sa propre majorité électorale ou au contraire, en agissant à l'encontre de cette même majorité (hypothèse nettement plus problématique dans ses répercussions potentielles sur les résultats de futurs scrutins). Nous sommes aux antipodes du postulat de la philosophie rousseauiste selon lequel : « la volonté générale ne peut errer ». C'est pourquoi, sur le plan parlementaire, la

---

<sup>6</sup> Selon l'expression de Maurice DUVERGER

<sup>7</sup> Karl POPPPER envisage même cette condition comme l'élément substantiel de la démocratie politique.

proscription constitutionnelle impose à la fois la fiction nécessaire de la souveraineté nationale et l'interdiction de tout mandat impératif<sup>8</sup>. En théorie, chaque député représente exclusivement l'ensemble de la souveraineté nationale. La défense des intérêts géographiques d'une circonscription particulière est donc littéralement proscrite (au moins sur le plan de la fiction représentative). Le régime du gouvernement représentatif libère (au moins sur le plan de l'affirmation normative) ainsi les représentants de tout enracinement géographique et de toute dépendance à des groupes d'intérêt particuliers. Du même coup, il accorde juridiquement une grande marge de manœuvre aux gouvernants, libres de déterminer « au coup par coup » et en conscience la teneur de chaque réponse aux problèmes sociaux.

Dans la réalité des rapports politiques, les choses ne sont, bien sûr, pas aussi simples à la fois du côté des groupes minoritaires et de la majorité. D'une part, certains groupes minoritaires peuvent considérer à juste raison que les barrières posées à l'entrée du marché politique sont totalement prohibitives et ne leur permettent pas vraiment de défendre leurs intérêts catégoriels ou de promouvoir efficacement leur cause<sup>9</sup>. Privés d'un possible écho sur le plan électoral, ces groupes peuvent s'estimer frappés de proscription, marginalisés par les conditions même de structuration du jeu démocratique. D'autre part, la peur étant un ressort utile de mobilisation de l'électorat (c'est ce que l'on appelle trivialement « l'électorisme »), la majorité peut choisir de dessiner et de désigner à la vindicte populaire certaines catégories sociales particulières : le criminel sexuel récidiviste, l'immigré de Calais, le jeune de banlieue... La proscription peut alors s'incarner dans l'émergence de figures nouvelles, figures du mal faisant en quelques sortes offices d'épouvantails sociaux. Le système démocratique en appelle alors à la restructuration de l'opinion publique autour d'un ennemi social commun, un ennemi de l'intérieur ; souvent « désencastré des contextes locaux » qui permettraient sa compréhension<sup>10</sup>. Le débat démocratique s'articulera autour d'un réflexe de « prophylaxie sociale ». Soulignons, dans cette tendance, toute l'importance du calcul politique et l'instrumentalisation de la peur dans un objectif de rationalité électorale. La prise en compte du marketing électoral lors des dernières élections et le recueil du *Storytelling* s'apparentent à une manipulation des émotions<sup>11</sup>. La cible électorale devient en elle-même la spécification de la combinatoire discursive. Cette question renvoie aux dimensions complexes du vote. A la fois choix rationnel<sup>12</sup>, choix partisan, choix de valeurs... Mais aussi affirmation symbolique de l'appartenance à la communauté des citoyens. C'est pourquoi, le vote peut aussi conduire à la définition du « bouc-émissaire » permettant de conforter ou de restructurer le groupe<sup>13</sup>. Une telle démarche est en prise avec les moyens de communication qui permettent de présenter l'offre électorale en période de campagne électorale, mais aussi qui permettent entre deux échéances d'assurer l'expression de l'opinion

---

<sup>8</sup> Chaque député ou sénateur ne peut être le porte-parole d'intérêts particuliers puisque : « Tout mandat impératif est nul », selon l'article 27 de la Constitution de 1958. Bien sûr dans la réalité, l'influence des groupes d'intérêt est plus complexe à apprécier voir en ce sens GROSSMAN (E.), SAURUGER (S.), *Les groupes d'intérêt, Action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, 2006.

<sup>9</sup> Ces conditions sont variées : état de l'opinion, accès aux médias, financement de la vie politique...

<sup>10</sup> Cf BONELLI (L.), *La France a peur, Une histoire sociale de « l'insécurité »*, La Découverte, 2008.

<sup>11</sup> SALMON (C.), *Storytelling, La machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, La Découverte, 2007, p.11 et suiv.

<sup>12</sup> Au sens classique de l'école du choix rationnel Cf Downs (A.), *An economic theory of democracy*, 1957

<sup>13</sup> Selon la fonction cathartique du « bouc-émissaire » mise en perspective dans les travaux classiques de René GIRARD

publique. La figure du proscrit résulte alors du télescopage entre deux formes de démocratie : la démocratie électorale (seule constitutionnelle) et la démocratie d'opinion.

La réponse du discours s'avère d'autant plus probable qu'elle constitue, dans une société dominée par les enjeux médiatiques, une première réponse de politique publique<sup>14</sup>. L'enjeu du jour devient un point d'appui pour la prise de parole des hommes politiques et le proscrit, une figure stigmatisée par le discours politique. En effet, toute politique publique peut être abordée comme le « programme d'action d'une autorité publique »<sup>15</sup>. Pour autant, l'analyse de politique publique ne peut se résumer au simple enregistrement mécanique d'une série d'actes de gestion. Dans sa dimension abstraite, toute politique publique exige un travail de retranscription permettant à la fois de reconstituer son identité et son contenu par le jeu d'agrégations successives<sup>16</sup>. Elle demeure donc « sensible » aux injonctions des émotions collectives.

Une telle inclination de la vie politique induit des conséquences sur l'agenda politique, c'est-à-dire sur « le plan d'action par lequel un organe ou des responsables politiques déterminent la liste des demandes qui leur sont adressées ou des contraintes qu'il leur faut surmonter en l'ordonnant dans le temps au regard des bénéfices politiques à escompter ou des risques encourus »<sup>17</sup>. En effet, la « mise sur agenda » n'est plus seulement le produit contingent du champ des forces politiques institutionnalisées (partis politiques, syndicats professionnels, associations, groupes d'intérêt...) qui s'affrontent autour d'un problème particulier. Elle résulte à présent directement des capacités à orchestrer les campagnes médiatiques et à faire enfler les polémiques.

## **B. La proscription médiatique aux affres de la démocratie d'opinion**<sup>18</sup>

Sous l'influence de la démocratie d'opinion, les règles de construction du débat démocratique et du discours politique peuvent donc parfaitement et presque « rationnellement » encourager à la définition de proscrits. La logique de la séduction électorale l'emporte alors sur un échange protégé de la rhétorique des démagogues. Le phénomène est, selon nous, largement amplifié par le développement des médias de masse. L'institutionnalisation discursive du proscrit résulte aussi du jeu des sondages et d'un accès plus large à l'opinion publique.

Les sondages agissent désormais comme des photos instantanées et de puissants révélateurs de l'opinion publique ; le sujet du jour nourrissant la « peur du jour » pour renvoyer à l'indignité sociale. Avec le sondage comme principal thermomètre

---

<sup>14</sup> Discours comme forme première de politique publique.

<sup>15</sup> MENY (Y.), THOENIG (J.C.), *Politiques publiques, Paris, PUF*, coll Thémis, 1989, p.12

<sup>16</sup> *Ibid*, p.135 Voir aussi, la notion connexe du « référentiel de politique publique » développée par MULLER (P.), *Les politiques publiques*, PUF, 1990.

<sup>17</sup> Selon HERMET (G.), BADIE (B.), BIRNBAUM (P.), BRAUD (P.), *Dictionnaire de la science politique*, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> ed., 1996, p.18.

<sup>18</sup> La réflexion menée dans cette partie s'inscrit dans le sillage d'un article présenté à l'Académie internationale de Droit Constitutionnel ; MILACIC (S.), « La communication politique dans les démocraties contemporaines, Le gouvernement d'opinion comme trouble fête ? », in *Constitution et communication, Recueil de cours N°7*, Centre de publication universitaire, juin 1999, p.137 à 180

d'acquiescement, les hommes politiques recherchent l'assentiment de l'opinion publique pour légitimer le bien-fondé de certaines décisions publiques. On voit d'ailleurs se développer la technique *marketing* dite du « ballon sonde » qui consiste à formuler directement ou indirectement une annonce fracassante, à tester les réactions ; c'est-à-dire prendre le pouls de l'opinion par sondage, avant de décider s'il est finalement opportun d'avancer un peu plus sur le plan des décisions effectives. Cette démarche est certes contestable sur le plan de la méthodologie car les sondages présentent de nombreux biais scientifiques liés à l'échantillonnage et aux systèmes de représentations. Mais les questions épistémologiques tenant aux méthodes de recherches en sciences sociales n'ont pas véritablement de place dans l'usage excessif qui est fait du sondage dans la vie politique. Qu'importe finalement les biais de questionnement ou d'échantillonnage. La fameuse formule « les français pensent que... » résume, en elle-même, l'ambiguïté et les risques de ces dérapages plus moins contrôlés. Il existe une « ivresse des sondages » mêlant « parodie de science », « illusion de la transparence » et aboutissant à l'instrumentalisation du nombre<sup>19</sup>. L'idée d'une démocratie d'opinion « en temps réel » fait alors lentement son chemin.

Un tel système de gouvernement d'opinion n'est pas sans danger pour ses protagonistes eux-mêmes. En effet, il encourage les hommes politiques à porter les inquiétudes du moment et à promouvoir les peurs sociales. En retour, il fait aussi des hommes politiques eux-mêmes des proies faciles pour l'opinion publique. Tel ministre est au cœur de la tourmente pour ses pérégrinations en Asie. Tel ancien maire se voit accuser du meurtre rituel d'une prostituée à Toulouse. La proscription médiatique s'abat alors sur les hommes publics, considérés collectivement comme pompiers et pyromanes, accusés d'avoir trop facilement « joué avec les allumettes » de l'opinion publique. La figure incarnée du Pouvoir étant par nature suspecte, l'opinion publique se repaît volontiers d'histoires imaginaires et de fantasmes touchant à la vie privée des dirigeants politiques. A trop flatter les pulsions immédiates et les ressentiments versatiles de la foule, on prend le risque non négligeable de se retrouver soi-même « cloué au pilori », empêtré dans un registre d'autojustification, engoncé maladroitement dans les alibis, se défendant d'écarts que l'on n'a pas peut-être même pas commis.

Au-delà des sondages, le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) par Internet renforce considérablement la puissance d'expression directe de l'opinion publique. Le débat public a déserté l'espace trop confiné des hémicycles et le cadre étriqué du petit écran pour trouver une sphère autonome dans le *World Wide Web*. L'Internet est ainsi traversé régulièrement par l'irruption et l'éruption plus ou moins spontanée de phénomènes d'opinion. La société de la communication et la logique de la transparence démocratique n'empêchent pas la diffusion de rumeurs collectives<sup>20</sup>. Pourtant, « la communication, en tant que système, se défend en effet de toute idéologie, affirme même en sonner le glas. Elle proclame bien haut tolérer tous les points de vue, ne faire obstacle à rien ni personne. Elle représente, voilà tout, et se dresserait immaculée, pure, que ne

---

<sup>19</sup> GARRIGOU (A.), *L'ivresse des sondages*, La Découverte, 2006.

<sup>20</sup> CAMPION-VINCENT (V.), RENARD (JB.), *De sources sûres, Nouvelles rumeurs d'aujourd'hui*, Payot, 2005. Sur les rumeurs politiques voir aussi KAPFERER (JN.), *Rumeurs, le plus vieux média du monde*, Points Seuil, 1995, p.253 et suiv.

souillerait aucune pensée »<sup>21</sup>. Bien au contraire, pour l'idéologie de la transparence le proscrit est celui qui a quelque chose à cacher. « Ne pas dévoiler, c'est cacher. Chaque non-dit est soit un pas-encore-dit, soit une faille dans l'idéal communiquant. La moindre opacité est *ipso facto* déclarée marginale, déviante, et un homme ou un pays sera jugé selon cette grille »<sup>22</sup>.

Sur Internet, le roulement des peurs s'avère semblable à celui du tambour et chaque jour le battement d'une peur nouvelle chasse l'autre. Les *buzz*<sup>23</sup> et les polémiques qui agitent frénétiquement la toile, annoncent en amont l'actualité immédiate, ou reprennent en chœur les déferlements médiatiques de la presse écrite ou télévisée. Il existe désormais un étroit rapport de contamination croisée entre l'actualité sur Internet et la presse audiovisuelle, entre le média et le hors média. On voit se matérialiser cette circularité, la communication de masse dominée par le *fast thinking*, l'urgence et la banalisation des lieux communs<sup>24</sup>. L'Internet offre en effet de grandes potentialités de proscription en agglomérant sans précaution le vrai et le faux, l'expertise et la Doxa...<sup>25</sup> Dans la société de communication, nulle personnalité, nulle organisation ou nul groupe social n'est plus à l'abri de l'indignation de l'opinion publique et du ressentiment des internautes. Chacun peut être soudainement désigné à la vindicte publique pour endosser symboliquement le costume du proscrit. Dès lors, il s'avère nécessaire d'apprendre à défendre son image et à gérer les risques d'opinion<sup>26</sup>. Par exemple, de grandes entreprises ont été prosrites pour ne pas avoir respecté les standards de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Le Netoyen<sup>27</sup> et les ONG font ainsi surenchère de vertu. En 1995, le groupe Total est accusé dans les forums de discussion sur Internet de collaborer avec la junte birmane. Ces dernières années, de nombreuses firmes ont connu des mésaventures similaires et des mises en causes radicales<sup>28</sup>.

---

<sup>21</sup> AUBENAS (F.), BENASAYAG (M.), *La fabrique de l'information, Les journalistes et l'idéologie de la communication*, La Découverte, 1999, p.67.

<sup>22</sup> *ibid*

<sup>23</sup> Littéralement, les rumeurs

<sup>24</sup> BOURDIEU (P.), *Sur la télévision, suivi de l'emprise du journalisme*, Liber éditions, 1996, p.20 et suiv.

<sup>25</sup> Nous avons développé cette question de la banalisation des opinions dans un précédent article : BREILLAT (J.), « La démocratie pluraliste peut-elle se passer des intellectuels ? Eloge de l'influence critique et conformisme du gouvernement d'opinion », in *Mélanges en l'honneur de Slobodan MILACIC, Démocratie et liberté : tension, dialogue, confrontation*, Bruylant, 2007, p.762 et suiv.

<sup>26</sup> Un courant d'expertise spécialisé s'est d'ailleurs constitué en sciences de gestions autour de la question des risques d'opinion et du *reputation management*. Voir BEAUDOUIN (JP.), *Etre à l'écoute du risque d'opinion*, ed. d'Organisation, 2001. Voir aussi PIOTET (JP.), *Réputation, Le regard des autres, Bâtir et promouvoir sa réputation*, ed. Eska, 2004.

<sup>27</sup> Néologisme résultant de la contraction du Citoyen et de l'Internaute

<sup>28</sup> Pour une illustration détaillée à partir de cas concrets voir FRANCOIS (L.), *Business sous influence, Marchés financiers, ONG, marketers, Etat... Qui manipule qui ?*, ed. d'Organisation, 2004.

## II. La proscription comme mode de réassurance

Sur le plan des relations internationales, la chute du mur de Berlin et l'effondrement des blocs marquent un tournant dont les conséquences alimentent les peurs collectives. La mondialisation est perçue comme un phénomène extérieur qui s'impose aux populations et qui provoque de nombreuses remises en questions sur les plans économique, social et politique. Cette dynamique s'accompagne de crispations identitaires conduisant les nations et les groupes à se repenser « dans » et parfois « contre » le monde. La galerie des proscrits s'enrichit et s'incarne dans la figure fantasmée de cet Autre à la fois lointain et pourtant si proche.

### A. Mondialisation, menaces et réactions

Avec le recul de l'histoire, le vieux système bipolaire possédait la particularité d'être aussi effrayant que stable. Certes, il s'agissait d'une stabilité par la terreur, induisant la course effrénée aux armements et aux arsenaux nucléaires. Certes, cette stabilité n'était que toute relative. Elle n'évitait pas notamment la survenance de conflits dits « périphériques », ni les jeux d'affrontements indirects par le truchement d'Etats tiers (déstabilisations, guérillas...). Mais la dissuasion nucléaire maintenait à peu près le *statu quo* rendant aussi bien la « guerre impossible » que la « paix improbable »<sup>29</sup>. Dans le système bipolaire, l'ennemi était clairement matérialisé et désigné sur un plan géostratégique. Le ressort de la proscription reposait alors sur une forme explicite de manichéisme idéologique : bons contre mauvais, gentils contre méchants...

A *contrario* à partir des années 1990, le nouveau système multipolaire apparaît comme bien inquiétant, car sa complexité devient difficile à lire et à décoder. Les Etats eux-mêmes semblent littéralement dépassés « par le bas » et « par le haut ». Les dirigeants politiques en sont réduits à pratiquer ce que Jurgen Habermas appelle la « rhétorique du hérisson ». La rhétorique offensive fait « référence aux traits oppressifs du pouvoir souverain de l'État ». La rhétorique défensive s'enracine « sur la fonction protectrice de l'État détenteur du monopole de la force, qui a le devoir de maintenir la loi et l'ordre à l'intérieur des frontières de son territoire et de garantir la sécurité privée des citoyens. » Dès lors, « contre ce déferlement incontrôlé qui fait irruption de l'extérieur, on invoque, de ce côté-là, la volonté politique de fermer les écluses »<sup>30</sup>. Nous ne sommes plus dans la logique simpliste ou caricaturale de deux camps opposés « bloc contre bloc ». La liste des proscrits s'allonge alors considérablement sur le plan international, au gré de la distillation de menaces plus ou moins diffuses. Le fondamentalisme religieux, le terrorisme et les « Etats voyous » permettent d'enrichir cette longue liste et de focaliser l'attention sur quelques cas emblématiques. Benjamin Barber a démontré combien l'avènement de la mondialisation et la montée des intégrismes relevaient

---

<sup>29</sup> Selon l'expression de Raymond ARON, *Le grand schisme*, Gallimard, 1948, p.13 et suiv. Nous savons aujourd'hui avec les ouvertures des archives à l'Est combien cet équilibre de la dissuasion était précaire. Il aura fallu compter sur la tempérance des hommes pour éviter de justesse l'emploi des armes atomiques, notamment au moment de la crise des missiles de Cuba en 1962. Cf. DELPECH (T.), *L'ensauvagement, Le retour de la Barbarie au XXIème siècle*, Grasset, 2005, p.346 et suiv.

<sup>30</sup> HABERMAS (J.), *Après l'État-nation, Une nouvelle constellation politique*, Fayard, 2000, p.56

tous deux d'une interrogation profonde des systèmes démocratiques et notamment d'un questionnement sur la place des sociétés civiles<sup>31</sup>. Mais cette énumération comporte la particularité d'être finalement plus inquiétante encore, tant elle se révèle généralement « anonyme ». Car, au-delà des effets d'annonce de l'administration Bush sur les armes de destruction massive en Irak, des récriminations contre l'Iran et de la personnalisation d'Al Quàida autour de Ben Laden, on sent bien que les fronts qui s'ouvrent ne sont ni homogènes, ni clairement dessinés. C'est pourquoi l'expression « guerre contre le terrorisme » souffre d'une fragilité conceptuelle et d'une ambiguïté consubstantielle.

Au niveau économique, la mondialisation s'avère vécue davantage comme une menace que comme une opportunité. « La recherche effrénée du profit, la concurrence acharnée des agents, le culte généralisé de la performance et de l'efficacité sapent les bases mêmes du vouloir vivre ensemble et de la solidarité élémentaire de toute collectivité »<sup>32</sup>. Elle est véhiculée majoritairement par des visions peu flatteuses, avec son cortège de délocalisations, de patrons voyous, de fermetures de services publics et l'importation massive de produits à bas coûts. Des auteurs parlent de « guerre économique » pour décrire un « conflit par lequel les nations essaient de s'enrichir et de créer emplois et richesses sur leur territoire au détriment des voisins »<sup>33</sup>. Pour B. Esambert, « cette métaphore militaire n'est pas trop forte. Quand des entreprises ferment, quand le champ de bataille est jonché d'usines désaffectées, quand le chômage s'accroît, quand le niveau de vie baisse, quand la misère apparaît, le désastre ne ressemble-t-il pas aux conséquences d'une guerre non moins impitoyable que la guerre tout court ? »<sup>34</sup>. La mise en concurrence de tous contre tous, nous éloigne singulièrement de ce « doux commerce » cher à Montesquieu qui rapproche les peuples. L'adversaire invisible s'est organisé discrètement à l'autre bout de la planète. Là-bas, des armées de prolétaires travaillent en silence dans des conditions sociales dignes du XIX<sup>ème</sup> siècle (travail de nuit, travail des femmes, travail des enfants...). En dépit des régulations internationales de l'OMC, un sentiment dominant s'impose selon lequel chacun serait sommé de devenir rentable et compétitif en acceptant les conséquences négatives et dépréciatives du « moins-disant-social ». En période de « guerre économique », les figures de la proscription prennent alors le visage emblématique du plombier polonais, du routier roumain ou du travailleur chinois...

## **B. Quand l'identité se donne à voir...**

La « glocalisation »<sup>35</sup> pose à la fois l'exiguïté des cadres territoriaux étatiques et la nécessité de reposer les enjeux mondiaux localement. L'avènement du village global cher à Mac Luhan n'a pas pour autant gommé ou estompé les différences, bien au contraire. « L'individualisme, qui ronge les sociétés modernes, et la mondialisation de l'économie font voler en éclats les rassemblements antérieurs de l'histoire en groupuscules de plus en plus

---

<sup>31</sup> BARBER (B.), *Djihad versus Mac World, Mondialisation et intégrisme contre la démocratie*, Desclée de Brouwer, 1995.

<sup>32</sup> LATOUCHE (S.), *Les dangers du marché planétaire*, Presses de sciences Po, 1998, p.15

<sup>33</sup> ESAMBERT (B.), *La guerre économique mondiale*, O.Orban, 1991, p.17

<sup>34</sup> *ibid*

<sup>35</sup> Terme inventé par Roland ROBERTSON

microscopiques (...) Chaque tribu, chaque clan, chaque chapelle peut arguer de son particularisme comme seul fondement légitime du lien social »<sup>36</sup>. Avec les moyens de communication modernes, la richesse ostentatoire d'une partie du monde se donne à voir dans les pays pauvres, engendrant son lot de frustrations, de rejets ou de désirs.

*In fine* une autre figure particulièrement active de la proscription réside dans l'exacerbation des querelles identitaires. L'objectif n'est plus de s'affronter Etat contre Etat, souveraineté contre souveraineté, mais de constater la résurgence et la violence des identités. C'est une mutation profonde du sens et des formes de la guerre, passant des conflits de souveraineté aux conflits d'identité. On ne se combat plus « classiquement » pour envahir un Etat voisin et s'accaparer une partie de son territoire et de ses richesses<sup>37</sup>. Avec le rendement décroissant de la puissance militaire, les conflits de puissance, c'est-à-dire la lutte pour des territoires, des frontières, des richesses tendent à diminuer. En revanche les « conflits de sens » pour l'identité se multiplient<sup>38</sup>. Dans ces conflits d'identité, le proscrit est désormais celui dont la seule présence est vécue comme une agression, tant l'idée de coexistence pacifique est devenue totalement insupportable. La plupart de ces conflits « donnent lieu à des combats armés, non contre un autre État, mais contre les autorités étatiques du pays ou entre communautés »<sup>39</sup>. Ces « guerres fauves » mettent aux prises des groupes qui ne veulent et ne peuvent plus vivre ensemble. C'est pourquoi elles passent par l'élimination radicale, violente et meurtrière de toute « présence physique » (épuration ethnique, déplacement de populations, génocides...). Ces guerres interrogent aussi les sociétés « de l'intérieur », remettant en question le vouloir vivre ensemble, le pacte civil et social. Elles inaugurent des conflits essentiellement « internes » conduisant aux massacres de populations civiles.

Dans un monde dominé par les conflits de valeurs, de codes et de sens, la peur de l'Autre demeure le ressort de la proscription. Les ressources traditionnelles de la confrontation entre Etats (potentiels militaires, richesses) s'estompent au profit d'une confrontation des perceptions. Le « *soft power* » « consiste à tenter d'abord d'obtenir par la persuasion séductrice les résultats que l'on pourrait aussi atteindre par la force. Il s'agit d'amener les autres à adhérer à des normes et des institutions qui incitent ou induisent au comportement désiré. Le *soft power* peut prendre appui sur la capacité d'établir l'agenda (ordre du jour) de manière à façonner les préférences des autres »<sup>40</sup>.

---

<sup>36</sup> LATOUCHE (S.), *Les dangers du marché planétaire*, Presses de sciences Po, 1998. p.57

<sup>37</sup> A cet égard, la toute première guerre en Irak résonnerait presque comme l'ultime illustration d'un conflit de souveraineté « à l'ancienne ».

<sup>38</sup> THUAL (F.), *Les conflits identitaires*, Ellipse, 1995, plus particulièrement la troisième partie sur « Géopolitique des conflits identitaires », p.161 à 191.

<sup>39</sup> HOLSTI (KJ.), « L'évolution des conflits depuis 1945 », in *Guerre et conflits dans l'après guerre froide*, dir. BATTISTELLA (D.), Problèmes politiques et sociaux, N°799-800, Mars 1998, p.21

<sup>40</sup> NYE (J.), *Bound to lead : The changing nature of American power*, Basic Books, 1990, p.188 à 201. Voir également, NYE (J.), « Soft Power », in *Foreign Policy*, n°80, automne 1990, p.153 à 171.